

Introduction

Noëlle DEFLOU-LECA et Anne MASSONI

La problématique de cet ouvrage est étroitement liée au projet ANR Col&Mon dont elle fut le colloque conclusif du 27 au 29 février 2020, l'un des derniers tenus en ce qui n'était pas encore désigné comme présentiel, à quelques jours du basculement du monde dans une réorganisation complète dictée par la pandémie de Covid19. Avec COLlégiales et MONastères de la réforme carolingienne au concile de Trente (816-1563), il s'agissait d'envisager ensemble, de manière étroitement corrélée et non séparément comme il était trop d'usage jusqu'alors, des établissements séculiers et réguliers, des collégiales de chanoines et des monastères de moines ou de chanoines. Depuis l'émergence de l'historiographie au XVII^e siècle, celle-ci s'est faite héritière de la restructuration de la société née de la grande réforme de l'Église au tournant des XI^e et XII^e siècles. Une société cadrée, où chacun dans le projet divin dispose d'une place bien spécifique qui devait lui permettre d'assurer son salut : les clercs d'un côté, les laïcs de l'autre, les réguliers d'un côté, les séculiers de l'autre, les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Les représentations sociales, les schémas de pensée se sont, depuis, nourris de cette doxa, si bien que comprendre la société médiévale dans tout son arc chronologique, était inévitablement adopter sans en avoir toujours conscience cette structuration ordonnée, hiérarchisée, quasi hermétique qui prit tout son essor à partir des années 1030/1150 mais qui servit à lire tous les temps médiévaux depuis le V^e jusqu'au XV^e siècle et même au-delà.

En pourtant, çà et là dans des études locales ou régionales, des exemples de changements institutionnels étaient attestés, de chanoines qui se régularisaient ou, plus rarement, des moines qui se sécularisaient. Que faire de ces cas ? Rien ou presque. Ils furent surtout considérés comme des épiphénomènes, en rien représentatifs d'un fonctionnement ecclésial général. À tel point que l'historiographie en vint à totalement refouler ces situations, comme si elles n'avaient jamais existé. Qui se souvient que des monastères renommés comme Saint-Martial de Limoges, Saint-Bénigne de Dijon ou Saint-Irénée de Lyon, abritèrent ainsi des communautés de clercs pendant

des décennies avant de devenir les monastères qu'ils restent aujourd'hui dans les mémoires, tandis que Saint-Barnard de Romans ou Sainte-Marie-Madeleine de Vézelay opéraient le cheminement inverse? Cette vision réductrice des établissements communautaires figés dans un mode institutionnel est liée, là encore, aux pratiques historiographiques qui ont toujours morcelé les approches, privilégiant une chronologie spécifique au détriment du temps long de ces implantations religieuses. Pour beaucoup, et notamment pour les plus anciens, ces établissements ont pourtant connu un autre pan de leur histoire avant de devenir une collégiale ou un monastère mais aussi après s'en être détaché. Ainsi nombre d'abbayes comme Vézelay, Saint-Martial ou Tournus sont redevenues des communautés de chanoines à l'époque moderne.

Or, la documentation médiévale désigne ces phénomènes de manière claire. Le vocabulaire employé¹ privilégie le verbe *mutare* ou le substantif de *mutatio*, employé seul ou appliqué à l'église concernée ou à son ordre. Un synonyme est donné avec le verbe *transfere* mais utilisé de manière transitive quand il s'agit de transférer sur place une institution nouvelle. Le changement est davantage marqué par l'emploi de *convertere* en indiquant l'intentionnalité. Le mot de *statum* que l'on gagne à conserver sous la forme de statut est essentiel pour désigner la forme institutionnelle de la communauté et de son église, tout autant que la qualité de la vie religieuse qui y est menée. De manière neutre, la mutation opérée peut conduire à un « nouveau » statut, de manière moins objective, elle doit viser un « meilleur » statut. En revanche, les termes *reformare*, *statuere* sont moins fréquents.

L'objectif de la rencontre était donc, par l'étude de ces notions, de décloisonner les catégories séculiers/réguliers pour tenter une approche différente des pratiques communautaires médiévales et examiner les contacts entre ces deux mondes. Jusqu'à présent, en effet et sans surprise, les études qui ont de près ou de loin abordé conjointement moines et chanoines sont d'abord celles qui se sont attachées à des espaces particuliers. L'historiographie régionale qui s'est intéressée à l'ensemble d'un paysage religieux a ainsi dressé dès les années soixante-dix des tableaux exhaustifs des pratiques religieuses pour un territoire donné. Les travaux de Jean Becquet sur le Limousin, de Joseph Avril pour la vallée de la Loire ou de René Locatelli sur le diocèse de Besançon sont très représentatifs de cette tendance englobante qui vise à cerner toutes les formes de la vie religieuse communautaire². Dans ces travaux, et les actes de la semaine de Mendola

1. L'étude de vocabulaire proposée ici se fonde sur le corpus documentaire fourni par les exemples de mutation à Sainte-Geneviève de Paris et Saint-Corneille de Compiègne, cf. l'article d'Anne Massoni dans le présent volume.

2. Pour une approche synthétique des travaux consacrés par Jean Becquet au Limousin voir LEMAITRE, Jean-Loup, « Dom Becquet et le Limousin », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du*

de 1977 sur « Les institutions monastiques et canoniales en Occident entre 1123 et 1215 » en sont assez révélateurs, il ne s'agissait pas d'aborder spécifiquement la question des transformations institutionnelles et des passages de la vie canoniale à la vie monastique mais plutôt de juxtaposer des types de vie communautaire dont les activités, les engagements, les formes de vie se rejoignent ponctuellement. En revanche, l'appréhension des données sur le temps long amène de fait à souvent croiser ces questionnements de transfert. De manière plus ciblée, les études sur les chanoines surtout réguliers, sans négliger de les confronter avec les séculiers, notamment en contexte réformateur, ne soulignent que rapidement le passage de l'un à l'autre sans aborder de front ce passé séculier. Ces synthèses, précieuses, signalent les mutations institutionnelles sans pour autant les analyser pour ce qu'elles disent des relations entre clercs et moines³. Les études liées aux problématiques judiciaires et à la résolution des conflits ont aussi partiellement réuni les deux mondes dans un souci de rapprocher chanoines et moines soumis à une règle ou clercs séculiers et clercs réguliers dans leur exercice de la justice⁴. Mais elles traitent des catégories différentes sans s'attacher spécifiquement aux transferts de l'une à l'autre. Si moines et chanoines

Limousin, vol. 132, 2004, p. 5-18 ; AVRIL Joseph, *Le gouvernement épiscopal et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers, 1148-1240*, 2 vol., Lille/Paris, Cerf, 1984 ; AVRIL Joseph, « Moines, chanoines et encadrement religieux des campagnes de l'ouest de la France (fin XII^e-début XIII^e siècle) », dans *Il istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in Occidente (1123-1215)*, Atti della settima settimana internazionale di Studio Mendola, VIII (septembre 1977), Milan, Vita e Pensiero, 1980, p. 660-678 ; LOCATELLI René, *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, Saint-Étienne, CERCOR, coll. « Travaux et recherches, 6 », 1992.

3. CHÂTILLON Jean, *Le mouvement canonial au Moyen Âge, réforme de l'Église, spiritualité et culture*, Turnhout, Brepols, 1992 ; ARNOUX Mathieu, « Réformes ecclésiastique et mouvement canonial », in Mathieu ARNOUX, Christine DEMETZ et Véronique GAZEAU (éd.), *Des clercs au service de la réforme. Études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 31-69 ; VEYRENCHÉ Yannick, *Chanoines réguliers et sociétés méridionales. L'abbaye de Saint-Ruf et ses prieurés dans le sud-est de la France (X^e-XIV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliotheca victorina, 25 », 2018. Pour des approches plus ponctuelles, voir PICHOT Daniel, « Sainte-Marie de Vitré (XI^e-XII^e siècle) : du collège de chanoines au prieuré », in Jean-Christophe CASSARD, Pierre-Yves LAMBERT, Jean-Michel PICARD et Bertrand YEURC'H (dir.), *Mélanges offerts au professeur Bernard Merdignac*, Landévennec, CIRDoMoc, coll. « Britannica monastica, 17 », 2013, p. 263-276 ; RACINET Philippe, « Quand les chanoines n'ont plus la cote... Les transferts d'établissements canoniaux vers l'*ordo monasticus* (France du Nord, XI^e-XII^e siècle) », *Chanoines et chanoines des anciens Pays-Bas. Le chapitre de Maubeuge du IX^e au XVIII^e siècle*, in Jean HEUCLIN et Christophe LEDUC (dir.), Lille, Presse universitaires du Septentrion, 2019, p. 65-77. Une étude archéologique dont le dossier documentaire demanderait à être étoffé : TOUPET Christophe et BLONDEAU Céline, « La mutation d'une collégiale en prieuré clunisien : le cas du prieuré Saint-Léonor du château de Beaumont-sur-Oise (Val d'Oise) », in *Saint-Leu-d'Esserent et l'implantation monastique dans la basse vallée de l'Oise, Actes du colloque de Saint-Leu d'Esserent des 27-29 octobre 2011*, in Delphine HANQUIEZ et Anthony PETIT (dir.), Amiens, Publications du CAHMER, coll. « Histoire médiévale et archéologie, n° 25 », 2012, p. 72-89.
4. LUSSET Élisabeth, « *Auctoritas vilescat*. Contestations de l'autorité et violences envers le supérieur dans les communautés de moines bénédictins et de chanoines augustins en Angleterre à la fin du Moyen Âge », in Jean-François COTTIER, Daniel-Odon HUREL et Benoît-Michel TOCK (dir.), *Les personnes d'autorité en milieu régulier*, Saint-Étienne, PUSE, 2013, p. 397-409 ; *ead.*, « Les transferts pro culpa des moines et des chanoines cirminels en Occident XI^e-XV^e siècles », in *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilités au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010,

continuent donc d'être associés dans des problématiques communes comme celle du salut, de la mémoire ou de l'occupation de l'espace urbain, les analyses restent parallèles ou superposées selon les spécialités de chacun, le plus souvent séculiers d'un côté, réguliers de l'autre, même si émerge ici timidement une tendance à réunir les historiographies⁵.

Du côté monastique, la question des transferts et mutations a été presque totalement négligée jusqu'à la récente reprise du dossier de distinction progressive des modes de vie depuis l'époque carolingienne, en lien avec l'application ou non des réformes carolingiennes. Le moment carolingien constitue, en effet, une étape majeure dans la réflexion sur les modes de vie communautaire avec des rythmes de distinction différents selon les espaces de l'empire⁶.

Le développement des approches pluridisciplinaires a aussi contribué à favoriser la connaissance des phénomènes de mutations à partir de plusieurs questions sur la topographie des quartiers, sur les aménagements intérieurs des églises ou sur les implications architecturales de l'occupation des espaces par des communautés et dans des édifices qui sont aussi parfois des paroisses et/ou des lieux de pèlerinages⁷. L'intérêt renouvelé pour l'espace sacré a aussi permis de repenser la caractérisation des lieux et des établissements

p. 177-182 (Histoire ancienne et médiévale, 104) ; *Les chanoines et leurs droits de justice*, journée d'étude à Saint-Étienne, 24 mai 2018, Sylvain Excoffon et Sébastien Fray (dir.).

5. On peut penser notamment à *Œuvrer pour le salut. Moines, chanoines et frères dans la péninsule ibérique au Moyen Âge*, in Amélie de LAS HÉRAS, Florian GALLON et Nicolas PLUCHOT (éd.), Madrid, Casa de Velázquez, coll. « Casa de Velázquez, 176 », 2019 ; CHASTANG Pierre, « Mémoire des moines et mémoire des chanoines : réforme, production textuelle et référence au passé carolingien en Bas-Languedoc (XI^e-XII^e siècles) », in J.-M. SANSTERRE (dir.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Rome/Bruxelles, École française de Rome/Institut historique belge de Rome, 2004, p. 177-202 ; MÉRIAUX Charles et NOIZET Hélène, « Moines, chanoines et espace urbain en Flandre (X^e-XI^e siècles) », in Dominique IOGNA-PRAT, Michel LAUWERS, Florian MAZEL et Isabelle ROSÉ (éd.), *Chuny, les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, PUR, 2013, p. 65-78.
6. MEIJNS Brigitte, « Chanoines et moines à Saint-Omer. Le dédoublement de l'abbaye par Fridogise (820-834) et l'interprétation de Folcuin (vers 962) », *Revue du Nord*, 83, 2001, p. 697-706 ; *Ordonner l'Église Communautés cléricales et communautés monastiques dans le monde carolingien (VIII^e-X^e siècle)*, Actes du colloque de Poitiers 10-12 octobre 2018, E. Kurtziel (éd.), Poitiers, *Cahiers de civilisation médiévale*, 265, janvier-mars 2024 [https://journals.openedition.org/ccm/14463] ; GALLON Florian, « Moines et chanoines dans la péninsule Ibérique du haut Moyen Âge (VIII^e-XI^e siècle) : à propos d'une (in)distinction », in *Moines et chanoines du VIII^e-XVIII^e siècle*, Amiens, Publications du CAHMER, coll. « Histoire médiévale et archéologie, n° 33 », 2019, p. 37-48. Voir aussi, plus tardivement, les rares cas de transformation de monastères en chapitre cathédral : MOUREAU Emmanuel, « Des chanoines bénédictins. Le passage des moines de Montauban d'une abbaye casadéenne à un chapitre cathédral », in Frédérique-Anne COSTANTINI, Danie-Odon HUREL et Thierry PÉCOUT (éd.), *La Chaise-Dieu, communauté monastique et congrégation (XI^e siècle-fin de l'Ancien Régime)*, Limoges, Pulim, 2019, p. 547-562.
7. CARRERO SANTAMARIA Eduardo, « Modification de l'architecture ou de sa fonction. Les bâtiments des chanoines réguliers dans les cathédrales espagnoles après leur sécularisation », in Claude ANDRAULT-SCHMITT et Philippe DEPREUX (éd.), *Les chapitres séculiers et leur culture, vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix (VI^e-XIII^e siècle)*, Limoges, Pulim, 2014, p. 135-149 ; LEMÉ-HÉBUTERNE Kristiane, « Quand moines et chanoines prenaient place au chœur, utilisaient-ils les mêmes stalles (XIII^e-mi XVI^e siècle) ? », in *Moines et chanoines du VIII^e au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 223-247 ; ANNE MASSONI et ÉRIC SPARHUBERT (dir.), *Israël du Dorat : être chanoine en l'an mil : discipline, culture, cadres institutionnels et monumentaux des chanoines entre les temps carolingiens et la réforme grégorienne*, Limoges, Pulim, 2020.

en fonction de leur occupation, notamment communautaire, tant par les historiens que par les historiens de l'art ou les archéologues⁸.

Rapprocher moines et chanoines dans une problématique commune qui gravite autour du site d'une implantation religieuse communautaire, c'est ne plus considérer l'histoire d'un établissement par rapport à sa seule appartenance à un *propositum vitae* particulier, dominant, mais partir d'une implantation qui connaît sur le temps long la présence d'une ou de plusieurs communautés successives qui, pour un moment de son histoire, y assurent la célébration de l'office. Tel fut l'une des ambitions du projet Col&Mon : partir d'un lieu géolocalisé et lui restituer toutes ses informations historiques, au sens large du terme, afin de retracer les divers statuts qui furent les siens, ce qui permet aussi de mesurer les étapes de son histoire et de contextualiser sa plus longue appartenance à un type particulier. En remplaçant ainsi les établissements dans leur longue durée sans censurer une part de leur passé, par intérêt pour une appartenance plutôt que pour une autre, les évolutions, transferts et mutations institutionnelles prennent tout leur relief et peuvent être plus précisément compris et contextualisés.

Pour être efficace, il est, en effet, nécessaire de mieux identifier d'abord les appartenances institutionnelles des établissements par des chronologies évolutives, justes et rectifiées, ce qui suppose un décroisement des spécialités entre séculiers et réguliers. Cela constitue la première ligne forte d'un projet qui passe par l'établissement de notices rigoureuses sur les états successifs des établissements. Mais, et sans que ce soit paradoxal, il est aussi nécessaire de ne pas séparer de manière artificielle les catégories du séculier et du régulier et plaider pour l'idée d'une porosité mentale entre ces deux mondes, telle qu'elle a pu être vécue au Moyen Âge. Car cette catégorisation n'est pas de toute éternité dans l'Église et la société médiévale. Elle ne s'impose que lentement, d'abord avec les réformes carolingiennes puis, de manière beaucoup plus radicale et efficace même si elle s'étire sur plusieurs décennies, avec la réforme centrale du XI^e siècle. Cependant, au moins jusque dans les premières décennies du XII^e siècle, il existe une grande plasticité des structures institutionnelles qui sont beaucoup moins figées et rigides qu'on a bien voulu le croire. L'historiographie s'est laissée piéger par le modèle « grégorien » l'adoptant comme une grille de lecture pour l'ensemble de la chronologie médiévale et moderne alors que les lieux de culte et les établissements communautaires en particulier connaissent beaucoup plus de turbulence institutionnelle qu'on ne l'a longtemps pensé. L'objectif de ce volume est donc de mettre en évidence que ces deux mondes, canoniaux et monastiques, ne sont pas hermétiques, au moins jusqu'au XIII^e siècle.

8. Voir notamment Michel LAUWERS (éd.), *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Brepols, coll. « Collection d'études médiévales de Nice, 15 », 2014, et en particulier l'article de Cécile CABY, « Comme un poisson dans l'eau... *Propositum vitae* et lieux de vie monastique », p. 111-146. Voir aussi la quatrième partie de ce volume.

Au-delà, des liens qui unissent en confraternités établissements séculiers et réguliers, des dons de prébendes faits par les premiers aux seconds qui entraînent la présence de réguliers dans le quotidien matériel et liturgique des séculiers, montrent que les frontières se franchissent en réalité sans peine. Et ce, même si les moments des mutations montrent également l'attachement raisonné des individus pour telle ou telle forme de vie. Du point de vue des fondations ou des réformateurs, le choix de l'un ou l'autre pour des religieux n'est pas indifférent. Et bien plus, selon les époques, il faut souligner la facilité avec laquelle les contemporains, et notamment les aristocrates fondateurs, donateurs et protecteurs de ces établissements, orchestrent, souvent sur plusieurs générations, ces transferts institutionnels, négociant la mutation d'un établissement d'un statut à l'autre sans que la documentation ne témoigne le plus souvent d'après procès.

Car l'une des caractéristiques de cette problématique portant sur les turbulences institutionnelles, qui est aussi une difficulté pour les chercheurs, est qu'elles sont très mal documentées, notamment au très haut Moyen Âge et qu'elles peuvent passer inaperçues à qui ne les recherche pas. Cette volatilité du phénomène dans les sources éclaire aussi le peu d'intérêt que l'historiographie lui a manifesté jusqu'à ce jour. Dans les diocèses qui sont bien documentés car exhaustivement remplis dans la base de données de Col&Mon, ces cas ne sont pas légion. À titre d'exemple, le diocèse d'Auxerre comprend dix-sept collégiales et soixante-douze établissements réguliers répertoriés dont seuls cinq ont connu les deux états de séculiers et réguliers⁹. L'analyse mériterait cependant d'être confirmée car trop peu de diocèses sont entièrement répertoriés. Un élargissement statistique à un nombre représentatif d'espaces diocésains, de l'ordre de la moitié parmi ceux à forte densité de clergé communautaire, permettrait de mieux mesurer la fréquence du phénomène et de le jauger par rapport aux créations *ex nihilo* d'établissements.

Ne faut-il pas, *in fine*, se demander si la « vraie » frontière entre états au XII^e siècle, s'il faut en poser une, n'est pas bien plus celle qui existe entre clercs et donc chanoines d'un côté, qu'ils soient séculiers ou réguliers, et moines de l'autre, avec toutes les variantes possibles de la vie érémitique et cénobitique? Cette thématique des mutations institutionnelles pose donc aussi la question de la place occupée par l'entre-deux que représentent les chanoines réguliers. Ne serait-ce pas aussi parce que les femmes sont exclues de la catégorie des clercs, ce qui pose alors l'insondable problème de la catégorisation des chanoineses séculières, que nous n'avons, malheureusement, pu traiter dans ce volume mais qui mériterait que l'on s'y penche à nouveau, après les travaux insufflés par Michel Parisse. Leur évocation confirme le flou de ces frontières.

9. Saint-Laurent l'Abbaye et, à Auxerre, Saint-Pierre en Vallée, Saint-Marien, Saint-Amâtre, Saint-Eusèbe.

Le propos de l'ouvrage est enfin de cerner ce moment de la mutation car ce temps du changement n'est pas brutal, même si la décision peut l'être : il prend plusieurs mois, voire plusieurs années et subit des accélérations ou des retours en arrière. Il se heurte aussi à des échecs, plus encore que les réussites passées sous silence dans l'histoire des établissements. Pour que la mutation se déroule avec succès la conversion du mode de vie doit recueillir une adhésion de la *major pars* et un réformateur, fut-il évêque, n'impose pas si facilement l'adoption d'un ordre nouveau. À bien y regarder, les processus du changement sont souvent les mêmes et contre l'idée que l'on « transforme » des hommes en leur faisant adopter un mode de vie nouveau, on voit le plus souvent s'opérer la transformation des communautés, en remplaçant progressivement ses habitants par d'autres et en attendant que les plus anciens disparaissent progressivement. La difficulté vient de la cohabitation de deux communautés au même endroit, sauf si la première prend le parti d'un transfert physique ailleurs, notamment dans le cas de chanoines dans la chapelle castrale du premier fondateur. D'où la prise en compte essentielle du temps de la transformation. Dans ces cas de transfert, il convient également de prendre garde aux raccourcis de la littérature historique qui considèrent que toute église affiliée à un établissement régulier devient *de facto* régulière. Il s'agit de savoir ce que l'on met derrière le terme régularisation : les raccourcis de langage peuvent se muer en erreurs historiques. Il convient d'identifier au mieux la nature des liens qui unissent un monastère à ses dépendances pour circonscrire à sa juste mesure un phénomène de régularisation.

Une fois les protagonistes repérés, les temporalités cernées, les modalités décrites, il faut bien sûr se poser la question des motivations. Qui sont les acteurs, les commanditaires, maîtres ou protecteurs des églises concernées, qui décident des mutations ? Quels cercles se constituent entre promoteurs, inspireurs et exécutants ? Quelles sont les raisons qui les font agir et qui ne relèvent pas forcément de la réforme, même si le choix de la chronologie du livre fait forcément rencontrer ses processus. Plutôt que de parler du remplacement, en suivant des discours réformateurs qui radicalisent les opinions et tend à les hiérarchiser, voire à les opposer, il vaut mieux chercher du côté de la complémentarité des modes de vie qui semble avoir du sens pour les contemporains, à l'échelle du diocèse, pour les évêques notamment, soucieux d'un équilibre entre les maisons religieuses plutôt que de concurrences.

L'architecture de l'ouvrage fait écho aux richesses et aux déséquilibres de la documentation qui se retrouvent dans la disparité des parties. Après un bilan du texte fondateur que constitue l'*Institutio canonicorum* de 816 qui, en guise de prolégomènes, s'est imposé comme l'étape indispensable dans la structuration des établissements communautaires, un premier temps s'arrête longuement sur les cas qui furent les plus nombreux, ceux de la régularisa-

tion de chapitres canoniaux qu'ils soient collégiaux ou cathédraux car ces derniers, pourtant spécifiques, n'ont pas échappé à la tentation de la règle. L'étude se porte sur deux faces d'un même processus, celle qui conduit à la réussite de la mutation et celle qui voit une résistance forte se mettre en place de la part des communautés visées par le changement. Une deuxième partie s'attache à examiner les acteurs de ces événements, subdivisés en deux catégories simples mais claires : les évêques d'une part, les princes laïques de l'autre. Les premiers ont particulièrement agi au sein des communautés canoniales de leur cité. Quant aux laïcs, ils ne sont pas sentis disqualifiés pour exprimer leur préférence et engager ou soutenir la décision d'un transfert institutionnel touchant un monastère ou une collégiale. Enfin, pour élargir le prisme de l'analyse, il nous a paru important d'intégrer la dimension physique, monumentale de ces mutations. Les lieux de la vie communautaire sont structurés, organisés, déterminés par la vie en groupe. La règle est-elle, ou non, un facteur clé dans la gestion de l'espace ? Élément central de distinction entre les communautés, fut-elle aussi à l'origine d'une distinction entre collégiales et monastères ? La réponse est délicate mais le questionnement valait d'être intégré.